

# Soyons Ensemble

## Lettre d'information municipale de Soyons N°28 – Août 2021 – p 1/2

### Le Maire et les élus à votre rencontre ... dans vos quartiers



Après plusieurs mois où il était difficile d'échanger, les élus vont aller de nouveau à votre rencontre, dans les différents quartiers de la commune. Avec la collaboration des référents des comités de quartiers pour faciliter l'organisation, nous souhaitons vous rendre visite afin d'échanger avec le maximum d'entre vous, en toute simplicité.

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous aux dates ci-dessous, pour dialoguer de manière informelle et détendue, conclues par un pot de l'amitié.

Quartier	Date	Lieu
<b>Freydières Est</b> <i>(Côté est de la voie ferrée)</i>	Mardi 31 Août à 18h	Rond-Point de la rue des Agrions
<b>Crêtes</b> <i>(Bergeronne /Crouzette/Cours/Merlan ...)</i>	Lundi 6 Sept. à 18h	Chez Mr et Mme Duquesne 475 Route des Crêtes
<b>Soyons Sud</b> <i>(Vivier/Rte Nîmes/Clairefont)</i>	Mercredi 8 Sept. à 18h	Parking des grottes
<b>Village Sud Rd point</b> <i>(Eglise/Pipet/Tour/Paradis)</i>	Mardi 14 Sept. à 18h	Place Soïo
<b>Freydières Ouest</b> <i>(Côté ouest de la voie ferrée)</i>	Mercredi 15 Sept. à 18h	Rue des Hautes Freydières à la hauteur du N° 153
<b>Jaulan</b> <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Mardi 21 Sept. à 18h	Dans le chemin des Lèches à la hauteur du N° 165
<b>Lauze</b> <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Mercredi 22 Sept. à 18h	Au bout de la rue Albert Camus
<b>Village Nord Rd point</b> <i>(Montgolfier et adjacents)</i>	Mercredi 29 Sept. à 18h	Halle des Loisirs (Brégard)

En cas de pluie, ces rencontres se tiendront à la Maison des Associations (Salle Vioujas ou Mathon selon les dates).

Nous espérons vous retrouver nombreux autour de ces moments d'échanges importants.



### Mise en place d'un lieu de compostage collectif

Lors du Conseil Municipal du 28 juillet dernier, nous avons acté la mise en place d'un site de compostage collectif. Il sera installé sur un terrain communal, proche de l'Ecole de la Tour. Il sera à la disposition de tous les Soyonnais, et plus particulièrement des habitants du centre-village, de l'école et des services périscolaires.

Ce projet est le fruit d'un accord tripartite entre la Mairie de Soyons, la Communauté de Communes Rhône Crussol et l'association soyonnaise Lones & Co (que nous remercions chaleureusement pour son engagement).

Les habitants concernés recevront prochainement une information détaillée et ciblée à ce sujet.



## Accueil des nouveaux arrivants soyonnais

Afin de souhaiter de manière officielle la bienvenue aux personnes nouvellement installées à Soyons, l'équipe municipale est heureuse de les accueillir à l'occasion d'une cérémonie qui sera organisée le **vendredi 3 Septembre à 19h à la Salle des Fêtes André Comte**.

Ce moment de convivialité concernera les nouveaux Soyonnais installés dans notre village depuis mai 2019 et ceux qui n'ont pas encore été reçus officiellement depuis leur arrivée. Ce sera l'occasion pour tous de rencontrer les élus du Conseil Municipal ainsi que les Présidents des différentes associations soyonnaises, invités pour l'occasion. Les services de la mairie adresseront prochainement une invitation personnalisée aux personnes déjà identifiées.

**Si vous êtes concerné et que l'invitation ne vous est pas parvenue, vous êtes cordialement invité à venir à cette cérémonie. Avec le plaisir de vous rencontrer à cette occasion ...**



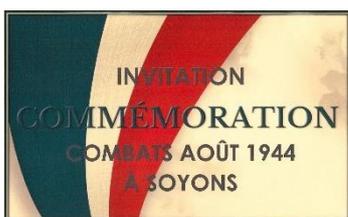
## Forum des associations soyonnaises le 4 Septembre

Retenez d'ores et déjà la date du **samedi 4 septembre à la Halle de Loisirs du Brégard** pour venir à la rencontre des associations soyonnaises de 9h à 13h. **Plus de 20 associations seront présentes** : sportives, culturelles, animations, bien-être, ... de nombreuses animations sont prévues.

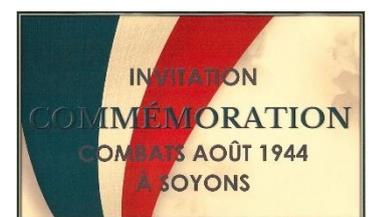
Une buvette sera à votre disposition, tenue cette année par l'association Lônes and Co.

**Venez nombreux pour découvrir ce que vous propose la multitude d'associations soyonnaises !**

**Coup de pouce de la municipalité** : Pour tout enfant scolarisé à Soyons du CP au CM2 qui souhaite adhérer à une association soyonnaise, le CCAS municipal offrira un chèque cadeau correspondant à 50% de la cotisation (dans la limite de 30 €).



## Commémoration de combats à Soyons en Août 1944



Le samedi 28 Août, nous célébrerons la commémoration des combats ayant eu lieu à Soyons en Août 1944. Au cours de ces combats, les résistants du Maquis de Rochepaule ont combattu la 19<sup>ème</sup> armée allemande à Soyons pour la Libération de l'Ardèche.

Nous vous convions à la remise des reconnaissances par la Ville de Soyons à Monsieur Paul Guigon, le dernier résistant encore en vie ayant participé aux événements, ainsi qu'à Messieurs Gomez, Patouillard et Brunier à titre posthume. A cette occasion, nous dévoilerons une nouvelle stèle, en leur honneur, près de la gare.

La commémoration débutera à 10h30 à côté de la gare et se terminera par la projection d'un film sur les événements à la Salle des Fêtes André Comte. Vous pourrez également y découvrir une exposition de photos et de documents retraçant cette période. Un apéritif clôturera ces cérémonies.

**L'ensemble de la population soyonnaise y est conviée : nous vous attendons nombreux !**

## Lettre d'information municipale de Soyons N°28 - Août 2021 - p 2/2

### Informations de notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



#### Un Chèque Cadeau pour une inscription à une association soyonnaise

Pour tous les enfants soyonnais scolarisés du CP au CM2, un **chèque cadeau** vous attend en mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile). Ce chèque vous donne droit à une remise de 50% (à hauteur max de 30€) pour une inscription à une activité soyonnaise.

**Venez retrouver nos associations au forum le samedi 4 septembre !**

#### Des Web Conférences pour les séniors

Happyvisio est un service de webconférences, à destination des séniors, financé par l'ADMR Ardèche et totalement gratuit pour l'utilisateur. Des conférences animées en direct sur de nombreux sujets en lien avec la santé, le bien-être, le numérique, les aidants... et des activités sportives (gym, yoga, tai chi, qi gong) et culturelles quotidiennes, animées en toute convivialité !

Pour découvrir la programmation complète, nous vous invitons à vous inscrire sur le site et à entrer le code partenaire ADMR07. Ce code vous donnera accès à l'espace réservé pour le département et à la programmation qui lui est associée.

#### Aide pour sorties scolaires ou voyages scolaires

Nous rappelons aux familles que le CCAS peut aider au financement des sorties scolaires ou voyages scolaires après étude du dossier. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie ou à envoyer un mail à [ccas@soyons.fr](mailto:ccas@soyons.fr).

#### Questionnaire d'analyse de vos besoins

Dans le courant de cet automne vous trouverez dans vos boîtes aux lettres un questionnaire. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est en effet en charge de l'analyse des besoins sociaux de la Commune. Celle-ci permettra d'envisager et de mettre en place des actions, d'améliorer celles existantes en adaptant les politiques et moyens communaux à vos besoins réels. C'est pourquoi nous avons mis en place ce questionnaire anonyme afin de faire un état des lieux de la situation. Quels que soient votre âge et votre situation personnelle, votre réponse nous permettra d'enrichir nos réflexions, en vue d'aboutir à des actions concrètes.

## Nouveauté à la rentrée : un Centre de Loisirs à Soyons



La mise en place d'un Centre de Loisirs à Soyons nous tenait à cœur depuis le début de notre mandat car nous souhaitions pouvoir offrir une solution de garde locale aux parents, notamment durant les vacances scolaires, mais aussi les mercredis. Comme nous nous y étions engagés, celui-ci va voir le jour dans les prochaines semaines.

En partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche (FOL), un centre aéré va ouvrir ses portes les mercredis et une partie des vacances scolaires dès le 8 septembre dans les locaux périscolaires de Soyons.

Il sera ouvert de 8h à 18h pour les enfants soyonnais de 3 à 11 ans dans la limite des places disponibles.

**Inscriptions en mairie de Soyons vendredi 20 août de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et mercredi 25 août de 8h30 à 12h et de 15h à 17h30.**

**Sylvie Rousseau - [sylvie.rousseau@soyons.fr](mailto:sylvie.rousseau@soyons.fr)**

## Entretien des haies de bordures



Nous avons reçu de nombreux signalements en Mairie au sujet de haies mal entretenues, débordant notamment sur le domaine public ; elles peuvent gêner la circulation des piétons et empêcher la visibilité des vélos et autres véhicules empruntant la voie publique.

Nous tenons donc à vous rappeler que chaque propriétaire de haies est tenu de les maintenir en limite de propriété, que ce soit avec le domaine public ou avec un voisin privé.

Un petit rappel de la législation ...

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

1. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
2. Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
3. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

**La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain.** Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

**Alors, tous à vos sécateurs ou taille-haies 😊 !**